

Commune de Saint Maurice

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Le Président,

Jean-Marc RIEBEL



Pièce n°5

Plan de zonage

DOSSIER APPROUVE

20 Juin 2019

Communauté de Communes de la vallée de Villé
1 rue principale 67220 BASSEMBERG
Tél : 03.88.58.91.65
www.valleedeville.fr
E-mail : contact@valleedeville.fr

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
STRASBOURGEOISE**
9 rue Brûlée • CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 48 00
Fax 03 88 75 79 42
www.adeus.org
E-mail : adeus@adeus.org



Commune de
SAINT-MAURICE
 de la VALLEE DE VILLE
PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1
 Approuvée par délibération
 du Conseil de Commune
 Le
 Le Président

PLAN DE RÉGLEMENT
 Échelle 1 : 2 000



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

1 - LE ZONAGE

----- limite des zones

UA désignation de zone

Aa désignation de secteur de river

2 - LES EMPACEMENTS RÉSERVÉS

□ emplacement réservé

□ secteur d'opération

3 - LES AUTRES PRÉSCRIPTIONS

□ zone sensible

Statut des emplacements réservés

Statut	Désignation
■	Zone publique
■	Emplacement réservé
■	Emplacement réservé
■	Emplacement réservé
■	Emplacement réservé

